

Décideur en entreprise non soumise à agrément

II-2. Certificat : **DÉCIDEUR en entreprise NON SOUMISE A AGRÉMENT**

Informations relatives aux modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément » définies par arrêté.

Les contenus de la formation et du QCM sont élaborés en référence à la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009 et son annexe I fixant les items de formation.

Accès au *primo*-certificat

- A la suite d'une formation de 14h intégrant une vérification des connaissances par étape

Thèmes de formation	Horaire	Organisation du test intégré
Réglementation et sécurité environnementale	4h	10 questions
Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public	4h	10 questions
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	5h	10 questions
Test – QCM	durée	1h
	Seuil de réussite	
		QCM composé de 30 questions
		15 bonnes réponses

Public

Agriculteurs ; pépiniéristes ; agents territoriaux

Prérequis

Avoir de bonnes bases en produits phytopharmaceutiques

Modalités d'admission et délai d'accès

Entretien / Sur dossier de candidature et/ou test et/ou signature d'un contrat ou convention de formation dans un délai de 3 à 15 jours après la demande

Objectifs

Acquérir son certificat individuel

Moyens et méthodes pédagogiques

Exercices pratiques et interactifs écrits et oraux

Nombre de participants

5 à 20 participants

Dates de la formation

Au fil de l'eau et sur demande

Durée

14 heures

Validation

Attestation de formation et Certificat si seuil atteint

Modalités d'évaluation

Test

Suite de parcours

Possibilité d'acheter et d'appliquer après la demande effectuée sur le site Service-public.fr

Accessibilité

- Locaux : Réglementation ERP –Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

Programme de formation

Voir ci-dessus

Lieu : région des Hauts de France

Tarif

210 € par jour de formation - possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF – nous consulter

Contact

LE CENTRE Tél. 03.28.62.38.78

Mail : bourbourg.formation@cneap.fr

Responsable pédagogique et référent :

DELPLACE HERVE Tél. 06.12.98.46.14

Mail : herve.delplace@lycedecoulogne.cneap.fr

